

FORUM NORMAND DES ACTEURS DE L'EAU

5 juin 2018 au Havre

**Pour des services de l'eau et de l'assainissement
durables et solidaires**

Contribution du territoire aux assises de l'eau

Intervenant :

Jacky BOUVET – Président du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche



I – Le SDeau50

↪ Création en septembre 2012

- **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**
 - Gestion durable de la ressource
 - Sécurisation de la production d'eau potable
 - Appui technique sur demande de ses membres
- **COMPÉTENCE A LA CARTE**
 - Assistance et maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros

↪ Août 2015

- **NOUVELLE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE**
 - Maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros

↪ Février 2016

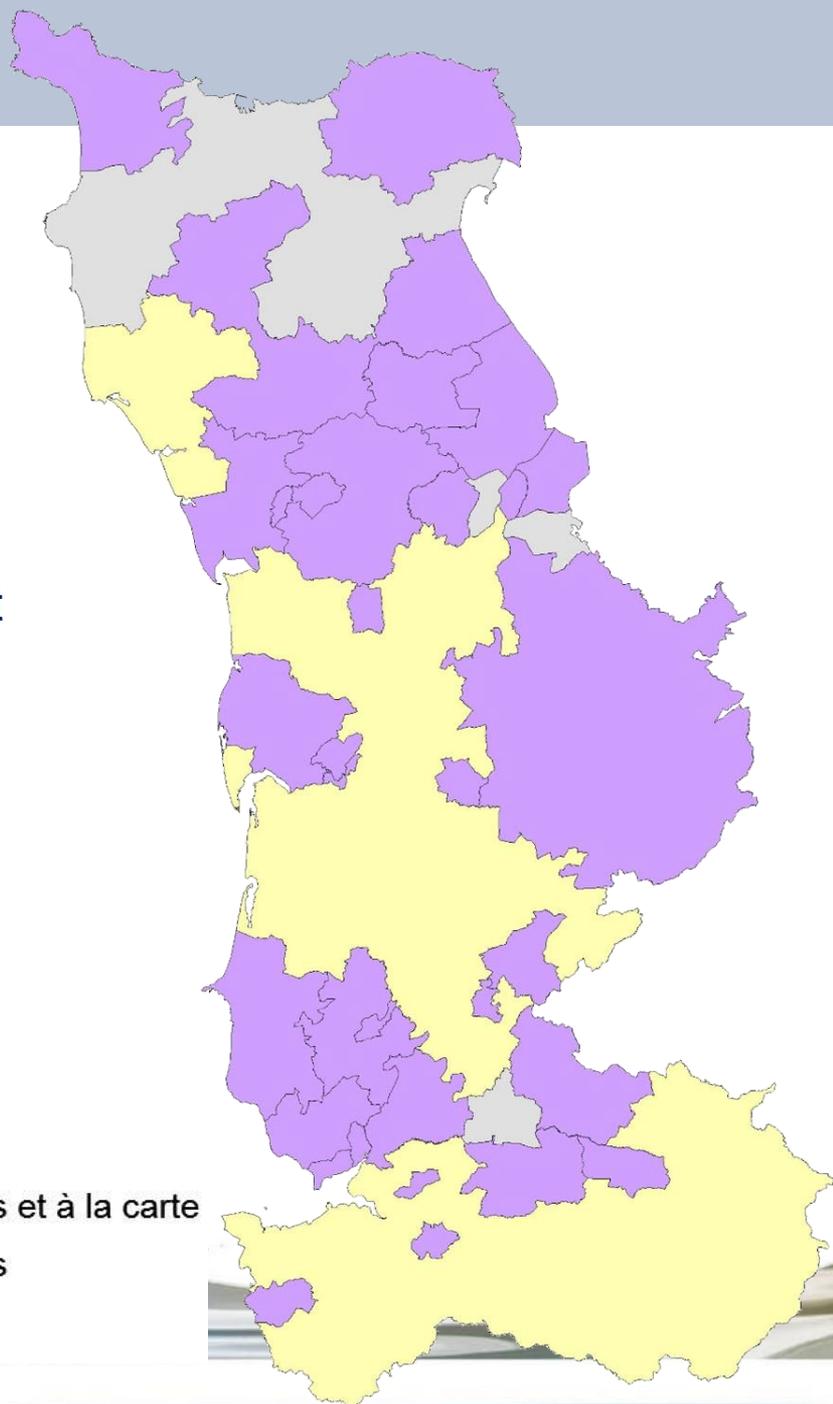
- **NOUVELLE COMPÉTENCE À LA CARTE**
 - Production / distribution d'eau potable



SDeau50-compétences obligatoires et à la carte

SDeau50-compétences obligatoires

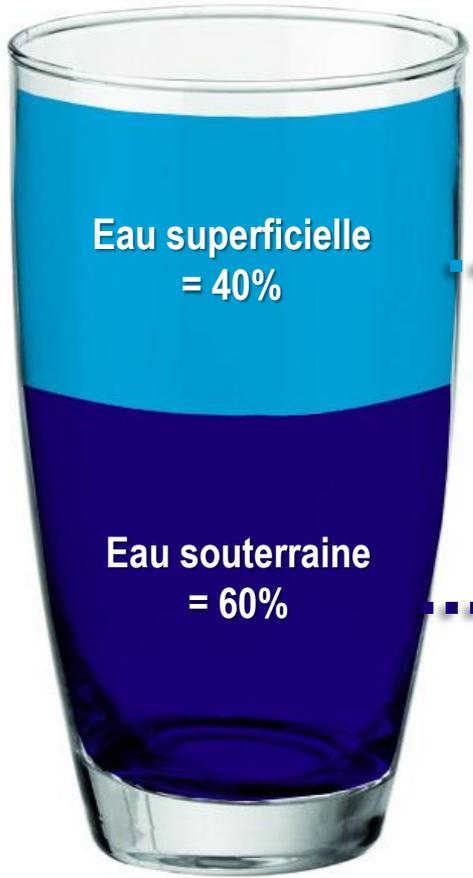
Hors territoire SDeau50



II – La ressource en eau dans la Manche

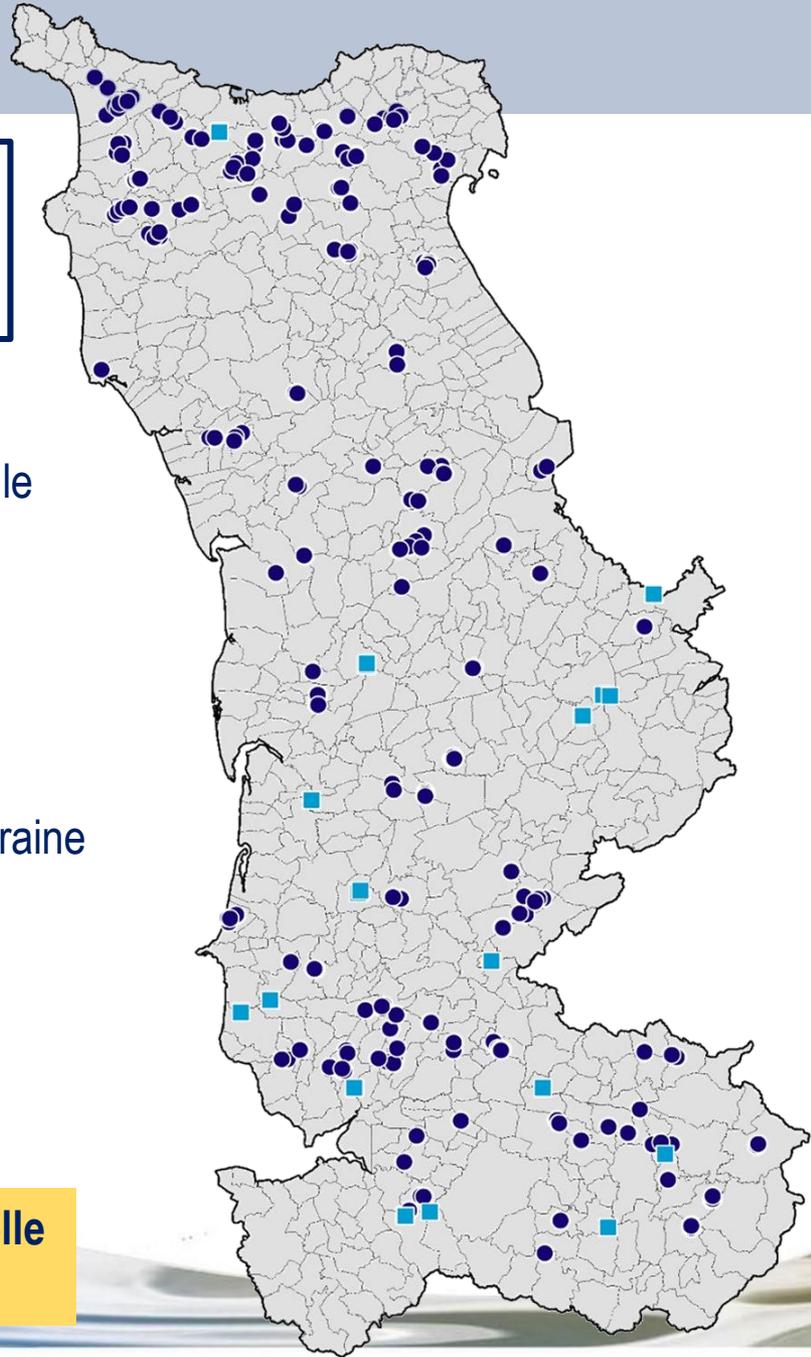
↪ Chiffres clés

Environ 40 millions de m³ prélevés/an pour produire de l'eau potable



■ 17 prises d'eau superficielle

● Plus de 250 points de prélèvement d'eau souterraine



1/5 de la consommation annuelle = activités économiques



III – Des services d'eau potable face à de forts enjeux

- ↪ **Nécessité d'une adaptation ou d'un renouvellement d'ouvrages et de réseaux construits généralement entre 1950 et 1970**
- ↪ **De nouvelles contraintes réglementaires à prendre en compte (ex. : problématique CVM, sécurisation des ouvrages)**
- ↪ **Intégration de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau**
- ↪ **Une forte attente des consommateurs en matière de transparence dans le fonctionnement**
- ↪ **Une diminution des recettes liée à l'augmentation des impayés et à une diminution des consommations**



IV – Des services d'eau potable en pleine mutation

Loi NOTRe de 2015

- Evolution du périmètre des structures en charge de l'eau potable
- Diminution du nombre de structures en charge de cette compétence

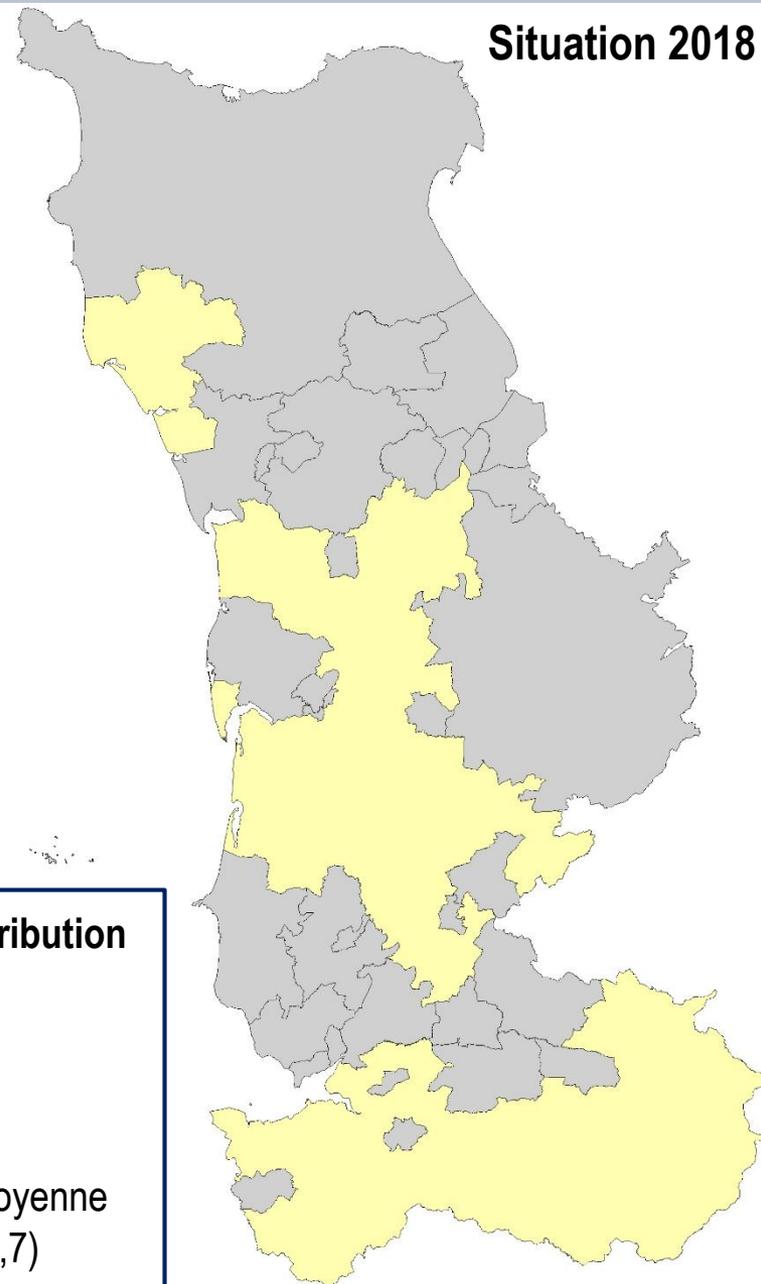
Exemple dans la Manche :

- 2008 ⇒ 112 services d'eau potable en charge de la production/distribution d'eau potable
- 2018 ⇒ 35 services d'eau potable
 - 31/12/2016 : 29 services ont transféré leur compétence eau potable au SDeau50
 - 31/12/2017 : 6 services ont transféré leur compétence eau potable au SDeau50

SDeau50 – production / distribution

- 78 350 abonnés (*hors industriels*)
- 12 700 000 m³ produits
- 5 850 km de réseau
- 13,4 abonnés/km de réseau en moyenne (valeur mini = 5,5 / valeur maxi = 54,7)

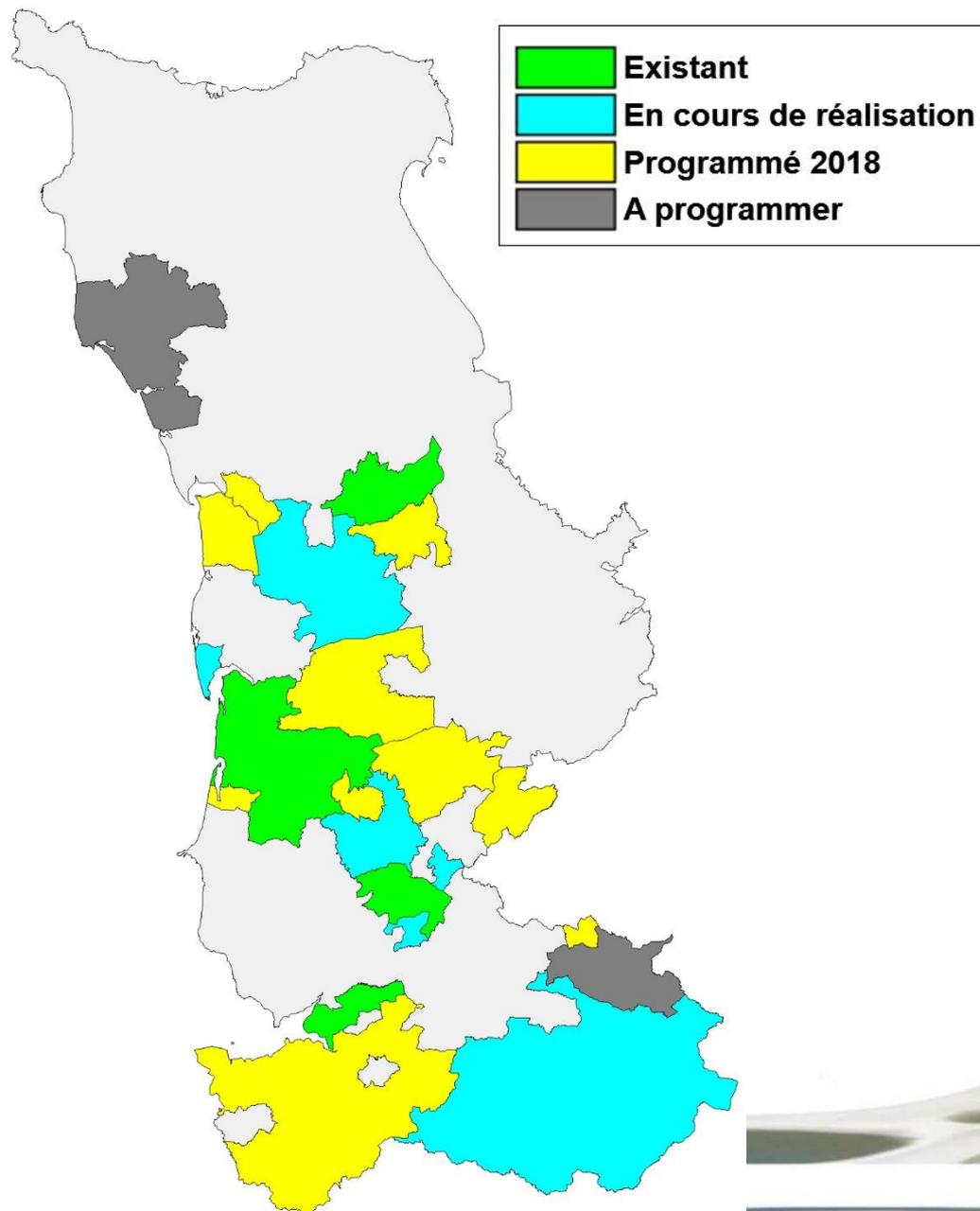
Situation 2018



V – Comment appréhender les différents enjeux ?

↪ Une nécessité de bien connaître son patrimoine afin de cibler, prioriser et programmer dans le temps les investissements

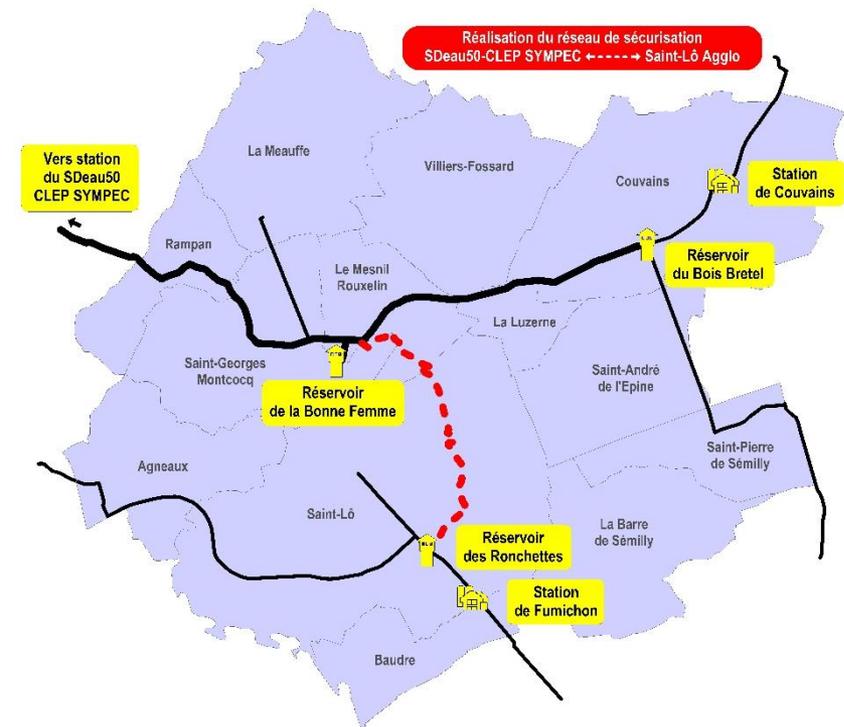
- Diagnostic approfondi des ouvrages et de leur fonctionnement
⇒ tous les réseaux ne vieillissent pas de la même façon
⇒ Nécessité d'une approche technique et économique
- La quasi-totalité du territoire du SDeau50 « compétence production/distribution » est couvert par un diagnostic réalisé ou en cours



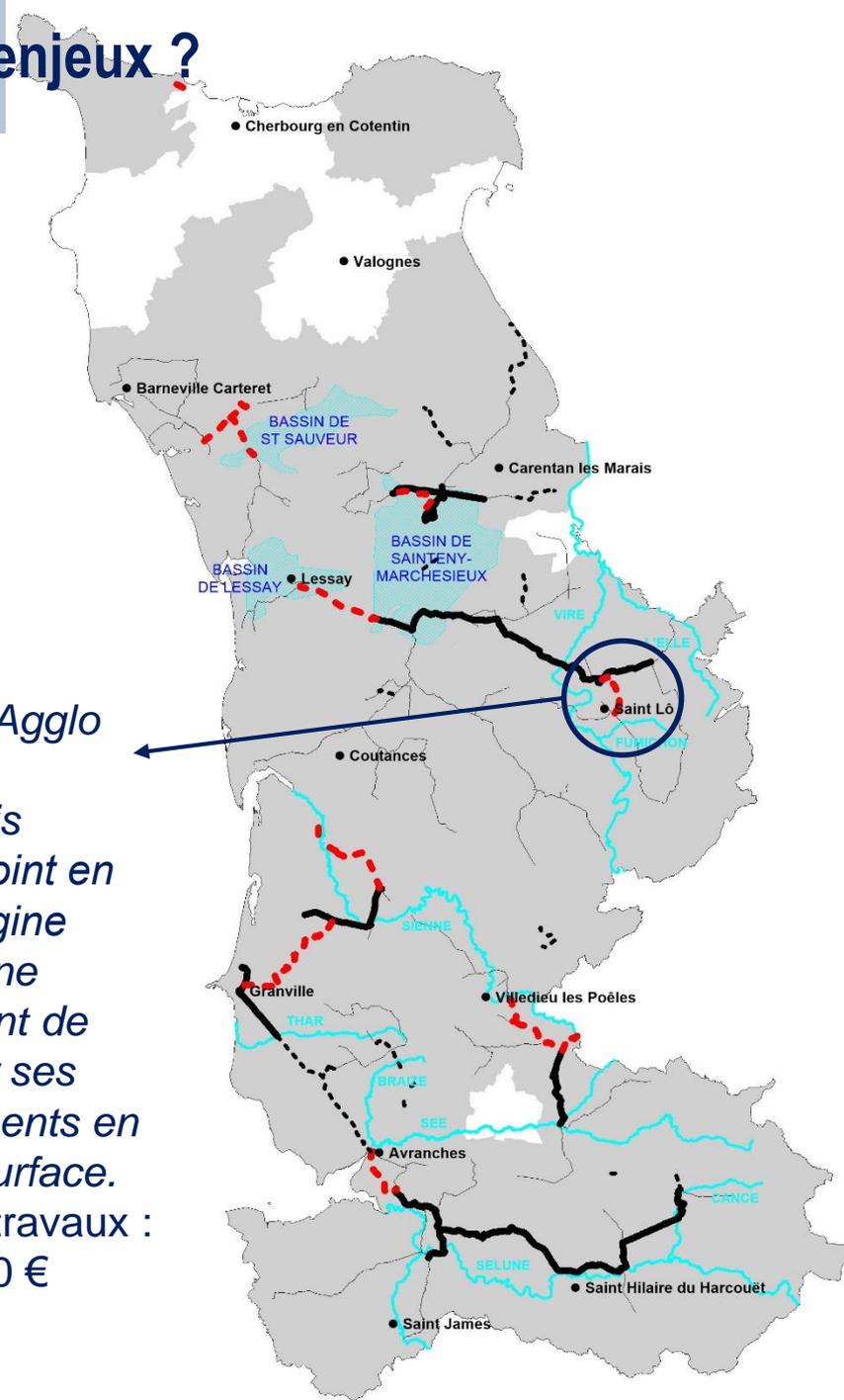
V – Comment appréhender les différents enjeux ?

↪ Nécessité de disposer de structures de taille suffisante pour développer les compétences, l'expertise technique et la mutualisation des moyens

↪ Une nécessité de travailler à une échelle géographique suffisante afin de disposer d'une vision globale pour la sécurisation des ressources en eau et de la production d'eau potable



Saint Lô Agglo dispose désormais d'un appoint en eau d'origine souterraine permettant de sécuriser ses prélèvements en eau de surface. Montant travaux : 1 787 600 €



VI – Volet financier des services d'eau

↪ Le prix de l'eau ⇒ un indicateur à prendre avec précaution

- Un prix faible ne prenant pas en compte les nécessités d'investissement pour maintenir un patrimoine en état
- Un prix faible justifié par des coûts de production faibles (cas de ressources souterraines d'excellente qualité ne nécessitant pas ou peu de traitement) et un investissement permanent sur le réseau permis grâce à un nombre d'abonnés important au km de réseau
- Un prix élevé lié à des coûts de production importants (traitement d'eau superficielle) et/ou des investissements permanents permettant le maintien en état du patrimoine
- Un prix élevé ne permettant pas malgré tout de dégager une capacité d'investissement du fait un faible nombre d'abonnés au km de réseau (réseaux très ruraux)

↪ Le prix de l'eau ⇒ un indicateur à coupler avec une expertise technico-financière pour prendre en compte l'impact des besoins d'investissement en fonction de la capacité d'autofinancement



VI – Volet financier des services d'eau

↪ De l'étude patrimoniale portée par le SDeau50 et réalisée en 2013, il ressortait que :

- 40 % des services pourront assurer le renouvellement de leurs réseaux sans augmentation significative du prix de l'eau ($< 0,10 \text{ €/m}^3$)
- Près de 30% des services devront consentir une hausse de plus de $0,50 \text{ €/m}^3$ pour assurer le renouvellement
- Pour quelques services cette hausse sera supérieure à 1 €/m^3 – ces services ne sont pas ceux qui ont les tarifs les plus faibles actuellement

VI – Volet financier des services d'eau

↪ Quid des aides financières des Agences de l'Eau ?

- Une nécessité de maintenir un soutien financier pour les projets structurants (usines de production, réseaux d'interconnexions...)

La sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche

- ▶ Sécurisation d'intérêt départementale ⇒ 7 axes à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du SDeau50 : 22 000 000 € avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 37,6%
- ▶ Impact financier au terme de la réalisation du programme de sécurisation ⇒ 0,037€ /m³ produit soit environ 3 €/abonné/an ⇒ un impact limité grâce à la mutualisation et aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- Un nécessaire maintien des aides au renouvellement de réseau, sous certaines conditions et notamment en zones rurales ⇒ un moyen de pérenniser la démarche de renouvellement enclenchée dans le cadre des appels à projets

Appel à projet AESN sur le renouvellement des canalisations d'eau potable

- ▶ 4 opérations retenues ⇒ 14,2 km de réseau renouvelés à terme
- ▶ Montant études et travaux : 2 132 062 €
- ▶ Montant aides AESN : 1 066 031 €

